



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

Affaire 09-180226

Récapitulatif des marchés attribués depuis le 27 novembre 2025 et délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire / Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations qu'il détient de l'assemblée délibérante pour la période de novembre 2025 à mi-février 2026

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **12 février 2026** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **24**

Absents : 05

Procurations : 00

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



LE MAIRE,

Johnny PAYET

----- EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DIX-HUIT FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-cinq le DIX-HUIT FÉVRIER à DIX-HUIT HEURES ET CINQ MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des- Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Joan DORO conseiller municipal – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Érick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Néant.

Publicité faite le 25/02/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260218-DCM09-180226-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

Affaire 09-180226

Récapitulatif des marchés attribués depuis le 27 novembre 2025 et délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire / Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations qu'il détient de l'assemblée délibérante pour la période de novembre 2025 à mi-février 2026

Le présent rapport a pour objet la présentation des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations, pour la période de novembre à mi-février 2025. Cette délibération inclue les décisions prises en matière de marchés publics passés.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 juillet 2020 attribuant des délégations au Maire, modifiée par la délibération n°19-250522 du 25 mai 2022,

Le Maire informe le Conseil municipal que, depuis le 27 novembre 2025, La commune de La Plaine-des-Palmistes poursuit son effort d'investissements en matière d'infrastructures pour améliorer le confort de vie de ses administrés et accroître son développement local notamment au travers de la réparation et de l'amélioration des infrastructures déjà existantes.

Dans cette perspective, plusieurs marchés publics ont été lancés par le Service Juridiques et Achats. Il s'agit de marchés publics de diverses natures dont une partie est en lien avec des financements obtenus dans le cadre du plan Pact Garantie permettant à la municipalité de financer des réparations et des équipements en réaction mais aussi en anticipation d'épisodes cycloniques.

Le tableau ci-après établit, par type de marchés (travaux fournitures, services), les marchés qui ont été attribués depuis le 27 novembre 2025.

FOURNITURES					
Numéro de marché	Objet du marché	Prix du marché HT	Procédure	Date de conclusion du marché	Attributaire
2025DTE023	Fourniture de 2 groupes VRV pour l'école Zulmé Pinot	18 000 €	Marché sans publicité mais avec mise en concurrence préalable - Consultation 3 Devis	11/12/2025	Vinci facilities

SERVICES					
Numéro de marché	Objet du marché	Prix du marché HT	Procédure	Date de conclusion du marché	Attributaire
2025DTE033	MOE Centralité 2 ^{ème} village	11 820 €	Marché sans publicité ni mise en concurrence	09/12/2025	Architectes de l'éperon
2025DTE032	Mission CSPS Centralité 2 ^{ème} village	14 163,25 €	Marché sans publicité ni mise en concurrence	09/12/2025	PREVENTO

TRAVAUX					
Numéro de marché	Objet du marché	Prix du marché HT	Procédure	Date de conclusion du marché	Attributaire
2025DTE036	Marchés subséquents voirie	2 003 013 €	Marché sans publicité mais avec mise en concurrence préalable - Consultation 3 Devis	19/12/2025	GTOI
2025DTE029	Réhabilitation passerelle piétonne cantine / école Claire Hennou	34 500 €	Marché sans publicité mais avec mise en concurrence préalable - Consultation 3 Devis	11/12/2025	TBR
2025DTE026	Reprise bâtiments post Garance	69 775 €	Marché sans publicité ni mise en concurrence	04/12/2025	T2CR
2025DTE025	Grillage plateau eucalyptus	3 463, 89 €	Marché sans publicité mais avec mise en concurrence préalable - Consultation 3 Devis	04/12/2025	TOMPLAYER / TRAFFIC

Par ailleurs, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, le Maire s'est vu confier, par délibération du Conseil municipal du 16 juillet 2020 (Affaire n°3) mis à jour par les DCM 02-231220 et 19-250522, une délégation pendant toute la durée de son mandat pour régler toutes les affaires relatives à la Commune.

En vertu de l'article L 2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Matière déléguée :	DATE ou PERIODE	INTITULÉ DE LA DÉCISION
5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	02/01/2026	Convention d'occupation du domaine public communal au nom de MME NIRLO Corinne du 02/01/2026 au 27/06/2026
5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	09/01/2026	Bail Professionnel - Avenant N°01 - CHANGEMENT DE DENOMINATION - DR GAUTHEY

Le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et **3 abstentions** (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Micheline CLAIN),

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **PREND ACTE** des marchés publics qui ont été attribués depuis le 27 novembre 2025,
- **PREND ACTE** de la liste des décisions prises par le Maire, pour la période de novembre 2025 à mi-février 2026.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET